



La Région Grand Est, l'ADEME et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse lancent un **appel à projets auprès des acteurs économiques** autour de **l'Économie circulaire**

Tous les acteurs économiques du Grand Est (entreprises de toutes tailles, associations, organismes consulaires, collectivités territoriales, fédérations d'entreprises ou instances inter-entreprises...) sont concernés par cet **ambitieux appel à projets** lancé aujourd'hui par la Région, l'ADEME et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

Dédié globalement à l'économie circulaire, cet appel à projets se décompose en 3 volets ayant chacun sa thématique et ses cibles spécifiques.

Un appel à projets responsable pour les acteurs du Grand Est

L'appel à projets « Économie circulaire » lancé aujourd'hui a pour ambition d'accompagner les acteurs économiques de la région Grand Est désireux de relever ce défi environnemental et de société. Un accompagnement qui leur permettra de réduire leur consommation de ressources, leurs impacts environnementaux, tout en envisageant de nouvelles approches économiques.

Trois thématiques sont déclinées au sein de l'appel à projets.

En fonction de son projet, chaque acteur économique a la possibilité de s'inscrire dans l'une ou l'autre de ces thématiques, voire de répondre aux trois s'il a trois projets.

Thématique 1 : Optez pour une stratégie durable

Ce volet, qui s'adresse aux entreprises et groupements ou associations d'entreprises portant un projet sur le territoire de la région Grand Est, vise à accompagner les bénéficiaires sur l'économie de la fonctionnalité, l'éco-conception et les achats durables.

Thématique 2 : Optimisez la consommation et la gestion de vos ressources

Ce volet s'adresse aux entreprises, associations, organismes consulaires et collectivités. Il vise à proposer aux acteurs publics ou privés un accompagnement en matière de prévention et de gestion des ressources : éviter le gaspillage, augmenter le recyclage interne des déchets, donner une deuxième vie aux

produits, protéger la ressource en eau tant en terme qualitatif (recyclage/réduction des déchets dangereux pour l'eau) qu'en terme quantitatif (via le recyclage des eaux de process ou la réutilisation des eaux usées traitées notamment)....

Thématique 3 : Interagissez avec les acteurs de votre territoire

Ce volet s'adresse tant aux acteurs publics que privés et traite d'écologie industrielle et/ou territoriale : cette démarche est caractérisée par une gestion optimisée des ressources à l'échelle d'une zone, d'un territoire ou entre deux entreprises. Cela peut se traduire par exemple par le partage d'infrastructures ou d'équipements performants et par la valorisation de résidus de production d'une activité par une autre entreprise.

L'économie circulaire en quelques mots

Le modèle habituel d'économie, appelé économie linéaire, consiste à extraire, produire, consommer et jeter. Or, il est nécessaire désormais de changer de paradigme, et les acteurs économiques, notamment, quels que soient leur taille et leur secteur d'activité, doivent aujourd'hui adopter un modèle plus respectueux de l'environnement.

Le modèle de l'économie circulaire permet l'optimisation de la consommation des ressources (eau, matières, énergie) tout en diminuant les impacts environnementaux. L'économie circulaire se traduit ainsi par un ensemble d'actions qui peuvent se décliner en huit champs opérationnels :

- **L'approvisionnement durable** : en privilégiant les ressources renouvelables et les matières recyclées.
- **L'éco-conception** : en concevant un produit ou un service de façon à réduire ses impacts sur l'environnement tout au long de son cycle de vie.
- **L'éco-efficience** : en rendant les systèmes de production plus efficaces en rationalisant les consommations de ressources.
- **L'écologie industrielle et territoriale** : en organisant les activités économiques à l'échelle d'un territoire afin d'optimiser l'utilisation des ressources dans une logique de mutualisation et d'échange.
- **L'économie de la fonctionnalité** : en inventant une nouvelle offre client proposant l'utilisation du produit plutôt que le produit lui-même.
- **La consommation responsable** : en choisissant un produit ou un service prenant en compte ses impacts environnementaux.
- **L'allongement de la durée d'usage** : grâce au réemploi, à la réparation et/ou à la réutilisation.
- **Le recyclage et la valorisation** : en créant de nouvelles ressources par le compostage, la méthanisation, le recyclage et la valorisation énergétique des déchets.



Informations pratiques sur l'appel à projets

L'accompagnement financier des projets prendra la forme d'une subvention.

Le dossier de candidature est disponible en téléchargement sur :

www.alsace-champagne-ardenne-lorraine.ademe.fr

www.alsacechampagneardennelorraine.eu

www.eau-rhin-meuse.fr

www.alsace-champagne-ardenne-lorraine.developpement-durable.gouv.fr

La 1^{ère} date de dépôt des dossiers de candidature est fixée au 10 mars 2017. Deux autres sessions seront organisées, avec des dates de dépôt de dossiers au 9 juin et au 6 octobre.

C'est la première fois que la Région, l'Ademe et l'Agence de l'eau Rhin-Meuse s'engagent conjointement dans un appel à projets unique, avec une forte volonté de simplification pour les porteurs et un dossier unique de candidature.

Cette association permet également de proposer aux porteurs de projets **un accompagnement et une expertise conjuguée** sur l'ensemble des thèmes abordés par l'économie circulaire.

